



HAL
open science

La question de la “ transparence ” dans les dispositifs d'évaluation du risque

François Allard-Huver

► **To cite this version:**

François Allard-Huver. La question de la “ transparence ” dans les dispositifs d'évaluation du risque. Journées doctorales de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC), May 2013, Paris, France. halshs-03118033

HAL Id: halshs-03118033

<https://shs.hal.science/halshs-03118033v1>

Submitted on 4 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La question de la "transparence" dans les dispositifs d'évaluation du risque.

François ALLARD-HUVER

Dans la lignée de recherches précédentes en Sciences de l'Information et de la Communication, ce travail explore la question de la « transparence » dans l'évaluation du risque, en particulier dans le cadre des controverses autour des pesticides et des OGM. Face à ce principe - jamais défini et pourtant central – ce travail cherche à répondre à la question suivante : Quelles sont les limites de la mise en œuvre de la notion de « transparence » ? En premier lieu, ce texte observe l'épaisseur historique du concept de transparence et en distingue les usages pour comprendre pourquoi on peut aujourd'hui le qualifier de principe info-communicationnel. Enfin, grâce aux entretiens avec les acteurs au cœur d'une controverse environnementale devenue querelle médiatique, ce travail pose les bases d'une réflexion sur la transparence au prisme des médias informatisés.

Introduction

La transparence est une expression dans l'air du temps. Chaque fois qu'un secret est éventé, que des données confidentielles se retrouvent « sur le net », le principe de transparence est évoqué, convoqué, invoqué pour présider, tel un daïmon socratique, à la « naissance » de la vérité. Dans la lignée de recherches précédentes (Boutaud, 2006 ; Libaert, 2003) en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), ce travail explore la question de la « transparence » dans l'évaluation du risque, en particulier dans le cadre des controverses autour des pesticides et des OGM. En effet, la « transparence » est un principe philosophique, politique, économique, informationnel et communicationnel que nous avons rencontré à plus forte raison dans le cadre de controverses scientifiques devenues de véritables querelles médiatiques entre chercheurs, industriels, politiques et acteurs de la société civile organisée – notamment la récente « Affaire Séralini ». Ainsi, la transparence est un concept qui s'inscrit pleinement dans la « trivialité des savoirs » en ce que « leur diffusion, leur socialisation, et leur reconnaissance, sont à la fois l'objet et le ressort de cette querelle ». (Jeanneret, 1998, 14).

Face à ce principe - jamais défini et pourtant central – nous nous sommes interrogés sur la portée d'une telle expression au sein des récentes évolutions de l'espace public introduites par les médias informatisés. Ses nombreuses formulations dans les documents qui définissent les rapports entre Institutions Européennes et citoyens, dans les textes relatifs à l'amélioration de la participation de ces derniers à la vie politique ainsi que dans le cadre de l'émergence de la « démocratie électronique », sont autant de points de départ à notre exploration. En lien direct avec ces premiers éléments de réflexion, nous avons cherché à répondre à la question suivante : Quelles sont les limites de la mise en œuvre de la notion de « transparence » ?

En nous inscrivant dans le cadre théorique de la recherche sur les médiations, les « dispositifs sociotechniques » (Monnoyer-Smith, 2013) et les imaginaires des médias informatisés, nous souhaitons analyser comment les discours d'escorte de l'idéologie techniciste s'associent à une volonté de modifier les rapports entre citoyens et institutions d'évaluation du risque dans l'espace public grâce à la « transparence ». Cette recherche se nourrit de la théorie habermasienne sur l'espace public, ainsi que des travaux menés en communication environnementale et sur les médias informatisés ainsi que le rôle de l'opinion dans l'espace public (D'Almeida, 2007).

En effet, la multiplication des textes promouvant « l'ouverture » et la « transparence » des institutions – en particulier celles en charge de l'évaluation scientifique du risque – se démarque par une production particulière d'énoncés : l'idée de démocratie est associée à une éthique de l'usage des médias informatisés. De plus, l'attention des médias et de l'opinion aux controverses scientifiques liées à la sécurité alimentaire et à la santé humaine semblent faire de la « transparence » l'enjeu de la négociation et de l'évaluation du risque dans la société postmoderne (Beck, 2008).

Notre méthodologie croise plusieurs niveaux d'analyse qui invitent à une méthodologie propre à chacun d'eux, avec l'enjeu de toujours considérer le « lestage techno-sémiotique » (Davallon, 2004) des objets que nous observons : des discours organisationnels aux documents institutionnels, de la parole des acteurs aux dispositifs numériques. Le premier enjeu a donc été pour nous d'observer l'épaisseur historique du concept de transparence et d'en distinguer les usages pour comprendre pourquoi on peut aujourd'hui le qualifier de principe info-communicationnel. Enfin, nous avons choisi d'interroger les acteurs – experts, chercheurs, industriels, responsables d'associations environnementales – au sein d'une controverse environnementale devenue querelle médiatique.

Définir les contours de la transparence.

La « transparence » est une expression à l'œuvre dans certaines formations discursives et en particulier celle du discours politique et institutionnel, tout comme celle du discours médiatique. Nous interrogeons alors le mot, son histoire et sa signification, ses usages passés, mais également les changements introduits par les médias informatisés.

Qu'est-ce que la transparence ?

Le Trésor de la Langue française nous enseigne que la transparence est la « qualité d'une institution qui informe complètement sur son fonctionnement, ses pratiques », ainsi que la « qualité de ce qui est facilement compréhensible, intelligible ». Une définition double, à la fois informationnelle car mettant en avant l'importance de l'échange et de l'accès à l'information, et à la fois communicationnelle car précisant l'enjeu de la situation de communication et de la circulation des idées. La transparence peut alors signifier la transmission de l'information mais implique également l'idée qu'il existe des conditions et des qualités nécessaires pour la bonne circulation des informations. Il y a donc une dimension idéologique, normative et axiologique de la communication contenue dans le mot « transparence ». Une dimension idéologique qui valorise la propagation, la dissémination et la quantification de l'information qui circule, une dimension axiologique de la réception qui définit implicitement en bien ou en mal les formes et les contenus d'un discours qui serait plus facile à recevoir qu'un autre et pour finir une dimension normative qui propose et impose un certain modèle communicationnel.

Il n'est pas surprenant de trouver la transparence comme principe inscrit dans la pensée des Lumières, accompagnant la rationalité en construction dans la société moderne, la naissance de l'Etat moderne et de la démocratie. Par exemple, l'œuvre de Rousseau témoigne de ce principe et de cette propriété qu'il attribue non seulement à son « âme » mais également à la société dans l' « entre-regard », dans la participation et la contemplation réciproque. (Rousseau, 2003). Plus encore, la pensée kantienne reprend le principe de transparence au travers de l'idée de publicité (*Öffentlichkeit*) qui fonde et garantit la légitimité de la démocratie moderne dans l'usage de la Raison (Kant, 2009).

Au-delà de son épaisseur historique, c'est l'usage de cette formule qui nous intéresse mais également les liens qu'elle entretient avec d'autres formules de notre sujet. Cela répond à notre besoin de mettre à jour « les régions où la grille est la plus resserrée, où les cases noires se multiplient » (Foucault, 1971, 11), notamment entre les mots et les choses que portent «

transparence », « risque », l'« expertise scientifique » ou bien encore les controverses scientifiques. Néanmoins, la « transparence » n'est pas simplement une expression qui circule. Ses implications politiques, médiatiques et organisationnelles sont visibles dans les dispositifs sociotechniques, les formes du politique et les relations entre acteurs.

La transparence au prisme des Sciences de l'Information et de la Communication.

Les chercheurs en SIC ont montrés que la circulation de la notion de transparence dans l'espace public révèle des enjeux différents mais contient implicitement un modèle communicationnel fortement dépendant des évolutions sociotechniques des médias.

En premier lieu, les chercheurs ont pu montrer le caractère inéluctable de la transparence dans les pratiques et les modèles de communication de notre société, ce qui en fait un véritable « impératif catégorique » comme le dit Arnaud Mercier (Mercier, 2005, 54). D'autre part, il existe un enjeu politique et esthétique de la transparence et des imaginaires qu'on lui associe, métaphore de ce qui est montré et ce qui est caché : « La transparence s'oppose à l'opacité et a fortiori au secret. Utilisée dans tous les domaines, elle tend à devenir l'idéologie indépassable de notre époque. Elle concerne le visuel mais aussi l'auditif, elle demande à voir, mais suppose aussi d'être vue, elle libère mais renferme les potentialités d'une surveillance généralisée, pierre angulaire de la démocratie, mais ferment du totalitarisme » (Libaert, 2003, 13).

Dans le cadre d'une relation des médias à la société, ces derniers se réclament comme les plus dignes héritiers de la transparence et, plus encore, dans le cadre des nouveaux médias et des nouvelles formes d'usage médiatique. L'évolution récente des médias informatisés et l'importance croissante dans l'imaginaire de la population de projets comme Wikileaks, ou bien des scandales liés aux risques sanitaires comme le Médiateur ont par ailleurs renforcé cette idée que la transparence est directement associée à l'usage des médias informatisés et à la médiatisation des experts lanceurs d'alerte. D'autre part, les discours d'escorte d'Internet s'inscrivent pleinement dans une dialectique entre « transparence » et « traces » : Internet est perçu – on pourrait même dire, vendu par ses promoteurs – comme permettant « l'accessibilité instantanée », « l'absence de médiation » et « la liberté » (Libaert, 2003). Ces caractéristiques attribuées aux médias informatisés se retrouvent par ailleurs dans les usages des métaphores de la transparence : l'écran se substituerait au verre et les objets qui paraissent à travers sont perçus comme accessibles, sans médiation et libres. On voit donc la puissance des opérativités symboliques d'une métaphore de la transparence. De nombreux travaux en SIC ont ainsi démontré les limites de telles caractéristiques attribuées aux médias informatisés. Nous abordons par la suite la critique de cette conception de la transparence, notamment dans notre travail sur la question de la « transparence numérique ».

La transparence au cœur des controverses et de l'espace public.

La transparence avec ses vides définitionnels et ses imaginaires saturés est devenue la pierre d'achoppement des récentes controverses scientifiques et environnementales autour des OGM et des pesticides comme l'a montré « l'Affaire Séralini ». Nous avons choisi d'observer la circulation du concept de transparence dans les textes réglementaires, les médias et d'interroger les principaux acteurs de la controverse mais également l'usage des médias informatisés au travers de la question de la « transparence numérique ».

De la controverse scientifique à la querelle médiatique : la transparence comme pierre d'achoppement.

« L'affaire Séralini » a été déclenchée par la publication dans la revue *Food and Chemical Toxicology* d'une étude sur le maïs OGM NK603 et l'herbicide Roundup par le Professeur Gilles-Eric Séralini et son équipe de chercheur du CRIIGEN (Centre de Recherche et

d'Information Indépendantes sur le génie GENétique). Cette étude a été accompagnée par un certain nombre de publications variées mais également par une importante querelle médiatique au sein des médias – notamment les journaux *Le Monde* et *Libération* – et d'un certain nombre de sites et de blogs relayant la parole des « pro » et des « anti » OGM. Peu à peu, au-delà de la controverse scientifique sur la toxicité ou non du maïs OGM, se greffe un débat sur la transparence des données environnementales puis sur la signification politique, économique voire communicationnelle de la transparence.

Ainsi, lorsque l'étude est publiée et médiatisée par le *Nouvel Observateur* sous le titre « Oui, les OGM sont des poisons », un certain nombre d'acteurs s'emparent de la controverse scientifique autour de l'innocuité des OGM pour tourner le débat sur les conflits d'intérêts. Ils seraient économiques, politiques voire idéologiques et existeraient d'une part chez les experts « pro », notamment ceux des agences sanitaires, et d'autre part chez les experts « anti », notamment Gilles-Eric Séralini – auteur de nombreuses études controversées sur la toxicité des OGM et des pesticides qui leur sont associées¹. De plus, la mise sous embargo des résultats de l'étude est critiquée par un certain nombre de journalistes comme un coup médiatique. Ces journalistes sont à leur tour accusés de faire partie d'une association de journalistes scientifiques « pro » OGM (l'Association Française pour l'Information Scientifique). De controverse scientifique, l'étude devient querelle médiatique. L'enjeu ne porte plus tant sur la question de la nocivité ou non des OGM mais bien sur un ensemble de concepts, plus ou moins défini, qui appartiennent au spectre de la transparence – indépendance, conflits d'intérêts, accès aux données, etc – et à l'enjeu de la mise en visibilité d'une controverse (Jeanneret, 2010)

Au travers des entretiens avec les différents acteurs de la controverse scientifique, il nous apparaît clairement que, si la transparence est au cœur de la querelle médiatique, elle est peu à peu devenue à la fois un point central des débats – le Professeur Séralini demandant à la compagnie Monsanto la transparence sur les données du maïs NK603 et la compagnie Monsanto demandant au Professeur Séralini la transparence sur les données de l'étude du maïs NK603 – et un concept vidé de sa substance par sa surexposition médiatique et par une certaine surenchère des demandes et des attentes – transparence des dossiers puis des fichiers puis des données brutes puis des experts ayant réalisés ces données, etc. On entre alors dans la spirale d'une transparence illimitée similaire à la logique qui construit, dans l'opinion publique, des entreprises à responsabilité illimitée (D'Almeida, 1996).

Les conflits techno-sémiotiques de la « transparence numérique ».

L'utilisation des médias informatisés a suscité un certain nombre de questionnement dans le cadre de la transparence : si les médias informatisés permettent un accès plus aisé à l'information environnementale, ils ne garantissent pas pour autant l'accessibilité de ces mêmes données. De même, un certain nombre d'enjeux et de problèmes nouveaux apparaissent consécutivement à la mise en place de dispositifs sociotechniques de la transparence.

En effet, l'analyse des textes réglementaires européens et français consacrés à la transparence – accès aux documents, droit d'information ou bien encore participation aux consultations – nous permet de constater que le modèle info-communicationnel, voire info-documentaire, s'il permet la libération des données sous certaines formes, n'encourage pas la libération des données brutes, c'est-à-dire des données analysables et réutilisables informatiquement. Ainsi, les « données brutes » de l'évaluation du maïs NK603 mise en ligne par l'EFSA sont des copies PDF des documents fournis par Monsanto – « caviardés » afin de masquer les informations confidentielles. Ces documents ne permettent pas le traitement statistique des données et limitent donc la circulation et la réutilisation de ces données. Ce qui se révèle transparent à un ni-

¹ La plupart des plantes OGM sont conçues pour être résistantes à un herbicide – dans le cas du maïs NK 603, le Roundup – ce qui amène leurs détracteurs à dire que ceux-ci ne servent qu'à faire vendre plus de pesticides.

veau ne l'est pas forcément à un autre et la couche matérielle du logiciel nie l'idée de « transparence numérique ». Nous avons choisi de qualifier cette problématique de « conflits techno-sémiotiques » au cœur des dispositifs de la transparence. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il existe au travers même de la formule de transparence et de l'imaginaire socio-discursif qu'elle porte une négation des niveaux sémiotiques, une négation de la profondeur des objets, un « refus constitutif du volume », car elle renvoie « sur le plan d'un imaginaire concret, à un jeu d'images qui le lie à la surface, à une certaine horizontalité, bien opposée à un imaginaire du souterrain » (Breton, 1996, 130).

Les travaux d'Emmanuel Souchier et d'Yves Jeanneret (Souchier & Jeanneret, 2005) ont ainsi exposé l'importance des cadres de l'énonciation éditoriale dans la circulation des idées et des savoirs. En jugeant indistinctement les supports qui permettent d'accéder à l'information comme données brutes, les acteurs qui pensent la transparence au travers de la libération d'un contenu porté par un document, méconnaissent la nature même de ce qui fait l'information et plus encore de ce qui fonde sa valeur intrinsèque, le pouvoir qu'il existe à la connaître et à la faire circuler ou non, plus encore le pouvoir qui existe dans la main des « énonciateurs » et des médiateurs de ces informations.

Conclusion

L'enjeu de notre travail n'est donc pas d'épuiser la « transparence » mais plutôt de saisir sa complexité en nous confrontant de manière réflexive à l'immédiateté de son influence sur notre monde, notre manière de penser. L'objet de recherche « transparence », tout comme l'objet « risque », doivent être pris et observés par le biais de la question du dispositif et de sa construction mais également par le biais de l'analyse de la cristallisation des imaginaires portés par les discours. Dans le cadre de communautés d'acteurs constitués autour d'objets environnementaux – à la croisée des risques sanitaires et des choix idéologiques – les enjeux sémiotiques des dispositifs sociotechniques se doublent d'une problématique plus large sur les pratiques communicationnelles des acteurs et la place des médias informatisés dans les sociétés postmodernes. Face aux problèmes de la transparence numérique que nous avons rencontrés, il est ainsi possible de proposer plusieurs pistes de réponses qui correspondent chacune à un enjeu de la transparence au sein de la démocratie électronique. Plus encore, il est possible d'imaginer que les tentatives de redéfinition de la transparence au sein de l'espace public conduiront à terme à la mise en place d'un nouveau modèle communicationnel qui n'est pas la négation des médiations mais pose les limites de l'idéologie de la transparence au cœur d'un nouvel « espace public transparent ».

Bibliographie

- Beck, U. (2008). *La Société du risque*, Paris, Flammarion, 521 p.
- Boutaud, J. (2006). *Transparence et communication. MEI (Médiation Et Information)*, n°22.
- Breton, P. (1996). « L'utopie de la communication entre l'idéal de la fusion et la recherche de la transparence », *Quaderni, Utopie et imaginaire de la communication*, n°28, pp. 125-133.
- D'Almeida, N. (1996). *L'entreprise à responsabilité illimitée : La citoyenneté d'entreprise en question*. Rueil-Malmaison, Liaisons, 225 p.
- D'Almeida, N. (2007). *La société du jugement*, Paris, Armand Collin, 252 p.
- Davallon, J. (2004). « Objet concret, objet scientifique, objet de recherche. », *Hermes*, n°38, pp. 30-37.
- Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*. Paris, Flammarion, 81 p.
- Jeanneret, Y. (1998). « L'affaire Sokal : Comprendre la trivialité », *Communication et Langues*, n°118, pp. 13-26.

- Jeanneret, Y. (2008). *Penser la trivialité. volume 1 : La vie triviale des êtres culturels*. Paris, Hermès Sciences Publications, 266 p.
- Kant, E. (2009, 1784). *Beantwortung der Frage: Was ist Aufklärung ?* [En ligne] <<http://www.gutenberg.org/files/30821/30821-h/30821-h.htm>>
- Libaert, T. (2003). *La transparence en trompe-l'œil*, Paris, Descartes & Cie, 166 p.
- Mercier, A. (2006). « Médias d'information et transparence. De l'idéal aux sombres réalités », *Transparence et communication. MEI (Médiation Et Information)*, n°22, pp. 63-70.
- Monnoyer-Smith, L. (2013). « Le web comme dispositif : Comment appréhender le complexe », in : C. Barats (Ed.), *Manuel d'analyse du web en sciences humaines et sociales* (2013), Paris, Armand Collin, 264 p.
- Rousseau, J-J. (2003). *Lettre à d'Alembert*, Paris, Flammarion, 240 p.
- Souchier, E., & Jeanneret, Y. (2005). « L'énonciation éditoriale dans les écrits d'écran », *Communication Et Langages*, n°145, pp. 3-15.